

**CHAMBRE D'AGRICULTURE
DES ALPES-MARITIMES**

SESSION DU 30 NOVEMBRE 2020

**NICE MIN FLEURS
06296 NICE CEDEX 3**

RAPPEL DE LA SITUATION PARTICULIERE RENCONTREE POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE LA CA 06 LIEE A LA COVID 19, AU CONFINEMENT, A LA TEMPÊTE ALEX DU 2/10/2020 ET SES CONSEQUENCES SUR L'ACTIVITE DE CERTAINS ELUS DE LA CA 06.

Le contexte sanitaire lié à la COVID 19 a conduit le Président de la Chambre des Alpes-Maritimes et les Elus du Bureau de la Chambre des Alpes-Maritimes, en accord avec les services de l'Etat, à organiser la Session de novembre 2020 selon un format dématérialisé adapté et différend de celui préconisé par l'APCA :

- *Envoi d'un sms à chaque élu pour annoncer l'arrivée des dossiers.*
- *Envoi du dossier à chaque élu, par lettre recommandé avec accusé de réception.*
- *Envoi d'une newsletter sur la messagerie de chaque élu permettant le vote direct.*

L'APCA a communiqué au réseau des Chambres d'Agriculture un document concernant la réunion des sessions en visio conférence. La CA 06 a bien pris connaissance de ce document et c'est, après une analyse très prudente, qu'il a été proposé au Président et aux Elus du Bureau de la Chambre cette modalité suivante adoptée par les Elus.

Nous avons choisi cette modalité d'organisation car l'ensemble de nos membres de la Session ne sont pas équipés pour un fonctionnement tel que proposé par l'APCA.

Il est vrai que le vote par correspondance n'est pas détaillé dans le document de l'APCA, il n'est cependant pas exclu, et les règles de son fonctionnement peuvent en être déduites de la façon suivante (proposition validée par la DDTM) :

- *Sur la situation, le document ne parle que des conditions sanitaires auxquelles nous devons ajouter pour notre département les conditions de circulation après la tempête Alex qui peuvent restreindre les possibilités de participation de certains élus.*
- *Sur la possibilité d'organiser des délibérations à distance, elle est possible "au moyen de tout procédé assurant l'échange de courriels et d'écrits transmis par voie électronique permettant un dialogue en ligne ou par messagerie ». Le système que nous avons proposé permet le dialogue en ligne, puisque nous ouvrons la possibilité aux élus de questionner les services ou de faire des remarques sur les délibérations pendant 2 jours les 23 et 24 novembre 2020.*

Pour assurer la traçabilité de ces échanges nous les ferons par messagerie avec diffusion générale aux participants.

- *Sur le respect des grands principes, il sera vérifié à posteriori avec le retour des votes. La convocation et le matériel de vote ont été envoyés par courrier RAAR pour assurer le suivi de leur réception.*
- *Sur l'identification des participants, elle est assurée par la signature sur les votes par correspondance, et par une mention spéciale et des informations personnelles sur le document de vote électronique.*
- *Sur le respect de la confidentialité des débats vis à vis des tiers, seuls les élus sont informés des processus à utiliser et des questions et réponses abordées lors de la phase d'échanges.*
- *Sur l'accès des membres aux moyens techniques, il sera vérifié les 19 et 20/11/2020 par appel téléphonique direct de chaque élu. Ils devront confirmer leur participation à la session. La convocation est envoyée par le président par courrier RAR avec le descriptif des modalités d'échange et de vote ainsi que le matériel de vote par courrier. Un SMS a déjà été envoyé aux élus pour les alerter sur cette situation exceptionnelle et les informer de l'envoi d'un courrier. Un lien permet d'ores et déjà de se connecter sur l'outil électronique créé pour cette session.*
- *Sur le vote à bulletin secret, il n'est pas plus possible qu'avec les outils proposés par l'APCA, et nous devons nous reporter sur le seul vote par courrier ou reporter le vote à une session ultérieure. Le résultat des votes et le contenu des échanges seront transmis par courrier à l'issue de la période de vote prévue le 30/11/20 pour les votes par courrier, les votes électroniques devant être faits avant le 26/11/2020, dernier délai.*

De façon exceptionnelle et au vu des circonstances, un vote sur le site Internet a été accepté le 27/11/2020.

Comme nous nous y étions engagés, les services de la CA 06 ont assuré le suivi de cette session avec la même rigueur que lorsque nous avons assuré le secrétariat des élections de la Chambre d'Agriculture, en toute transparence avec les services de L'État.

Rappel de l'Ordre du jour de la Session :

- *Approbation du procès-verbal de la Session du 11/03/2020.*
- *Approbation du Budget Initial 2021, des subventions inscrites au Budget Initial 2021, des pouvoirs de la Session donnés au Président et des pouvoirs de la Session donnés au Bureau pendant l'intervalle des sessions.*

Composition du dossier adressé aux élus :

- *Procès-verbal de la Session du 11/03/2020.*
- *4 projets de délibérations.*
- *Une note explicative sur le budget initial 2021 et documents annexes.*

Document joint au dossier des élus pour le vote par correspondance (cf pièce jointe en annexe).

Pour le vote sur le site Internet de la CA 06 :

Le dossier de la Session a été déposé dans son intégralité et rendu accessible à tous les élus via le lien envoyé personnellement à chaque élu par SMS.

Ont été destinataires des dossiers de la Session :

⇒ Envoi des dossiers par la Poste, en lettre recommandée avec accusé de réception le mardi 17/11/2020 aux élus suivants :

Fabrice Allard, Mireille AUDA, Chantal Bagnato, Thierry Bertoglatti, Max Bigatti, Christiane Bois, Alexandrine Brion, Jérôme Coche, Joël Cottin, Jacques Courron, Déborah Courron, Carine Dalmasso, Michel Dessus, Eric Erétéo, Jean-Philippe Frère, Bruno Gabelier, Patrice Galant, Adrien Gannac, Claude Godard, Célia Krzmic, Pascal Le Lous, Frédérique Maure, Adrien Mège, Solange Pélissero, Denis Rasse, Roger Roux, Vincent de Sousa, Giuseppe Sergi, Annie Sic, Jean-Luc Spinelli, Laetitia Tomasi, Jean-Paul Torelli, Laurent Valroff, Claude Vincenti.

⇒ **Retour par la Poste des preuves de dépôt du 17/11/2020 pour les élus suivants (33 sur 34) :**

Fabrice Allard, Mireille AUDA, Chantal Bagnato, Thierry Bertoglatti, Max Bigatti, Christiane Bois, Alexandrine Brion, Jérôme Coche, Joël Cottin, Jacques Courron, Déborah Courron, Carine Dalmasso, Michel Dessus, Eric Erétéo, Jean-Philippe Frère, Bruno Gabelier, Patrice Galant, Adrien Gannac, Claude Godard, Célia Krzmic, Pascal Le Lous, Frédérique Maure, Adrien Mège, Solange Pélissero, Denis Rasse, Roger Roux, Vincent de Sousa, Giuseppe Sergi, Annie Sic, Jean-Luc Spinelli, Laetitia Tomasi, Jean-Paul Torelli, Laurent Valroff.

- *La preuve de dépôt pour Claude Vincenti n'a pas été retournée à la CA 06 par la Poste.*

⇒ **Retour des RAR par la Poste pour les élus suivants 30 élus sur 34 :**

Fabrice Allard, Mireille AUDA, Chantal Bagnato, Thierry Bertoglatti, Max Bigatti, Christiane Bois, Alexandrine Brion, Jérôme Coche, Joël Cottin, Jacques Courron, Déborah Courron, Carine Dalmasso, Michel Dessus, Eric Erétéo, Jean-Philippe Frère, Bruno Gabelier, Patrice Galant, Claude Godard, Frédérique Maure, Adrien Mège, Solange Pélissero, Denis Rasse, Roger Roux, Vincent de Sousa, Giuseppe Sergi, Annie Sic, Jean-Luc Spinelli, Laetitia Tomasi, Jean-Paul Torelli, Laurent Valroff, Claude Vincenti.

- *Les dossiers RAR d'Adrien Gannac et de Pascal Le Lous ont été retournés par la Poste à la CA 06 mais les élus concernés ont pris connaissance du dossier sur le site Internet de la CA 06 pour Adrien Gannac et au sein des services de la CA 06 pour Pascal Le Lous.*
- *Le RAR pour Célia Krzmic n'a pas été à ce jour retourné par la Poste à la CA 06.*

Mise en place de la permanence téléphonique des 23 et 24/11/2020 pour répondre aux questions des élus :

- *1 seul appel : Solange Pélissero souhaitait avoir des précisions sur la délibération concernant les subventions inscrites au Budget Initial 2021. Que se passe-t-il si l'objet pour lequel une subvention a été attribuée est annulé :*
- *Réponse apportée par les services : comme pour la 1^{ère} période de confinement du 17/03/2020 au 11/05/2020, les subventions attribuées par le Bureau, pour l'organisation de foires, concours agricoles, et autres ont fait l'objet d'un examen minutieux par les élus du Bureau du 30/07/2020 pour s'assurer de l'annulation des manifestations concernées.*

- *Si les manifestations n'ont pas eu lieu, les subventions n'ont pas été versées.*
- *Pour le Budget Initial 2021, les Elus du Bureau seront appelés à examiner et à se prononcer sur l'attribution de subventions pour des manifestations ou actions qui n'auraient pu être mises en œuvre durant l'année 2021.*

19, 20, 23, 24 et 25/11/2020 : Appel téléphonique des élus par les services pour s'assurer de la bonne réception des documents par voie postale, de la bonne compréhension des documents remis, des questionnements éventuels, des modalités de vote par correspondance ou sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture via le lien contenu dans le SMS n°1.

Relance par SMS n°2 le 25/11/2020 pour rappeler aux élus les modalités de vote.

Réception des votes détaillées ci-après :

15 réceptions de vote par correspondance,
2 réceptions de vote remis en mains propres à la CA 06,
12 votes par internet,
Soit 29 votes au total.

Et 5 votes non reçus.

Par Internet le 21/11/2020 : Bruno Gabelier (1 vote).

Par correspondance le 24/11/2020 pour :

Fabrice Allard, Max Bigatti, Christiane Bois, Jean-Philippe Frère, Laetitia Tomasi, Jean-Paul Torelli, Claude Vincenti (7 votes).

Remise en mains propres le 24/11/2020 par Pascal Le Lous à Danielle Gangloff, Attachée de Direction (1 vote).

Par Internet le 24/11/2020 : Joël Cottin (1 vote).

Par correspondance le 25/11/2020 pour : Giuseppe Sergi, Frédérique Maure, Célia Krzmic, Patrice Galant, Thierry Bertogliati (5 votes),

Par Internet le 25/11/2020 : Jean-Luc Spinelli, Carine Dalmasso, Jérôme Coche (3 votes).

Remis en mains propres le 26/11/2020 à Michèle Pons, Sous-directrice, par Michel Dessus (1 vote).

Par Internet le 26/11/2020 : Chantal Bagnato, Alexandrine Brion, Annie Sic, Adrien Gannac, Eric Erétéo, Denis Rasse (6 votes).

Par correspondance le 27/11/2020 pour : Solange Pélissero, Déborah Courron, Claude Godart (3 votes).

Par internet le 27/11/2020 : Mireille Auda (1 vote)

DEPOUILLEMENT DES VOTES :

Le Président a constitué un bureau de vote pour procéder au dépouillement des votes, composé de : Michel Dessus, Président, Chantal Bagnato et Jérôme Coche, assesseurs, Xavier Worbe et Michèle Pons, secrétaires.

29 votes ont été constatés : *Fabrice Allard, Mireille AUDA, Chantal Bagnato, Thierry Bertogliati, Max Bigatti, Christiane Bois, Alexandrine Brion, Jérôme Coche, Joël Cottin, Déborah Courron, Carine Dalmasso, Michel Dessus, Eric Erétéo, Jean-Philippe Frère, Bruno Gabelier, Patrice Galant, Adrien Gannac, Claude Godard, Célia Krzmic, Pascal Le Lous, Frédérique Maure, Solange Pélissero, Denis Rasse, Giuseppe Sergi, Annie Sic, Jean-Luc Spinelli, Laetitia Tomasi, Jean-Paul Torelli, Claude Vincenti.*

Le quorum est atteint : 29 votants sur 34 élus.

3 ELUS NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : Adrien Mège, Roger Roux et Laurent Valroff.

2 ELUS NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : Jacques Courron et Vincent de Sousa, démissionnaires

VOTANTS	APPROBATION PV SESSION 11/03/2020		APPROBATION BI 2021		APPROBATION SUBVENTIONS INSCRITES AU BI 2021		POUVOIRS SESSION AU PRESIDENT		POUVOIRS SESSION AU BUREAU		TOTALVOTES PAR ELUS	
	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET
F. ALLARD	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
M. AUDA		POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR
C. BAGNATO		POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR
T. BERTOGLIATI	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
M. BIGATTI	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
C. BOIS	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
A BRION		POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR
J. COCHE		POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR
J. COTTIN		POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR
J. COURRON	NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV	NPPAV

VOTANTS	APPROBATION PV SESSION 11/03/2020		APPROBATION BI 2021		APPROBATION SUBVENTIONS INSCRITES AU BI 2021		POUVOIRS SESSION AU PRESIDENT		POUVOIRS SESSION AU BUREAU		TOTAL VOTES PAR ELUS	
	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET
D. COURRON	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
C. DALMASSO		POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR
M. DESSUS	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
E. ERETEO		POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR
JP FRERE	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
B. GABELIER		POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR
P. GALANT	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR			
A GANNAC		POUR		POUR		POUR		POUR		POUR	5 POUR	
C. GODARD	POUR		ABST		POUR		ABST		ABST		2 POUR 3 ABST	
C. KRZMIC	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
P. LE LOUS	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
F. MAURE	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
A MEGE	NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV	NPPAV
S. PELISERO	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	

VOTANTS	1/ APPROBATION PV SESSION 11/03/2020 (PAS DE DELIB)		2/ APPROBATION BI 2021 : DEL		3/ APPROBATION SUBVENTIONS INSCRITES AU BI 2021 : DEL		4/ POUVOIRS SESSION AU PRESIDENT : DEL		5/ POUVOIRS SESSION AU BUREAU / DEL		TOTALVOTE PAR ELUS	
	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET	PAPIER	INTERNET
D. RASSE		POUR		ABST		ABST		CONTRE		CONTRE		1 POUR 2 ABST 2CONTRE
R. ROUX	NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV	NPPAV
V. DE SOUSA	NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV	NPPAV
G. SERGI	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
A SIC		POUR		ABST		ABST		CONTRE		CONTRE		1 POUR 2 ABST 2CONTRE
JL SPINELLI		POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR
L. TOMASI	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
JP TORELLI	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
L. VALROFF	NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV		NPPAV	NPPAV
C. VINCENTI	POUR		POUR		POUR		POUR		POUR		5 POUR	
	17 POUR 5 NPPAV	12 POUR	16 POUR 5 NPPAV 1 ABST	10 POUR 2 ABST	17 POUR 5 NPPAV	10 POUR 2 ABST	16 POUR 5 NPPAV 1 ABST	10 POUR 2 CONTRE	16 POUR 5 NPPAV 1 ABST	10 POUR 2 CONTRE		
TOTAL DES VOTES PAR DELIB	29 VOTANTS : 29 POUR 5 NPPAV		29 VOTANTS : 26 POUR 5 NPPAV 3 ABST		29 VOTANTS : 26 POUR 5 NPPAV 3 ABST		29 VOTANTS : 26 POUR 5 NPPAV 1 ABST 2 CONTRE		29 VOTANTS : 26 POUR 5 NPPAV 1 ABST 2 CONTRE			

- **Le projet de procès-verbal de la Session du 11/03/2020 est approuvé par :**
29 voix POUR, 3 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Adrien Mège, Roger Roux et Laurent Valroff) et 2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Jacques Courron et Vincent de Sousa, démissionnaires).

- **Le projet de délibération relatif au Budget Initial est approuvé par :**
26 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Claude Godard, Denis Rasse et Annie SIC), 3 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Adrien Mège, Roger Roux et Laurent Valroff) et 2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Jacques Courron et Vincent de Sousa, démissionnaires).

- **Le projet de délibération relatif aux subventions inscrites au Budget Initial 2021 est approuvé par :**
26 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Claude Godard, Denis Rasse et Annie SIC), 3 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Adrien Mège, Roger Roux et Laurent Valroff) et 2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Jacques Courron et Vincent de Sousa, démissionnaires).

- **Le projet de délibération relatif aux pouvoirs de la Session au Bureau dans l'intervalle des Sessions est approuvé par :**
26 voix POUR, 1 ABSTENTION (Claude Godard), 2 CONTRE (Denis Rasse et Annie Sic), 3 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Adrien Mège, Roger Roux et Laurent Valroff) et 2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Jacques Courron et Vincent de Sousa, démissionnaires).

- **Le projet de délibération relatif aux pouvoirs de la Session au Président dans l'intervalle des Sessions est approuvé par :**
26 voix POUR, 1 ABSTENTION (Claude Godard), 2 CONTRE (Denis Rasse et Annie Sic), 3 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Adrien Mège, Roger Roux et Laurent Valroff) et 2 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Jacques Courron et Vincent de Sousa, démissionnaires).

L'ensemble des justificatifs est tenu à la disposition de services de l'Etat.

Ce projet de procès-verbal est adressé par courrier à tous les élus afin qu'ils puissent prendre connaissance du déroulé de la Session et des votes qui ont été faits, soit par correspondance, soit sur le site Internet de la CA 06.

Un grand merci aux élus qui se sont mobilisés pour participer à cette Session particulière adaptée aux dispositions liées au confinement sanitaire en lien avec la COVID 19.

Fait à Nice, le 07/12/2020

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Michel DESSUS

Jérôme COCHE